



COLLOQUE 2024

Le colloque organisé annuellement par Indecosa-CGT sera consacré à la consommation numérique. L'édition 2024, qui aura lieu le 2 octobre prochain verra de nombreux intervenants débattre des intentions politiques qui s'y développent.

DU LOGEMENT À L'HABITAT



Le logement est en déroute, façon Bérézina. Sa crise est séculaire mais elle prend désormais des allures de catastrophe. Pas comme dans un film... Une catastrophe en dur, une crise béton. Trouver un logement social ou un logement tout court, louer ou acheter un nouveau chez-soi, c'est devenu le cauchemar quotidien de millions de Français qui veulent changer de paysage, vivre « mieux » à la maison mais aussi « mieux ensemble » dans leur quartier, leur ville ou leur région.

Colloque 2024 :

« NOUS CHERCHONS À COMPRENDRE LES MÉCANISMES DU MONDE QUI NOUS ENTOURE »

Chaque année le grand colloque d'Indecosa-CGT est porté par un représentant de l'association. En 2023, sur le thème de l'alimentation, Gérard Casolari, Indecosa 83, était responsable de son contenu et de son déroulé. Cette année, François Bilem, chargé de mission International, Formation et Communication, a accepté de prendre la suite. Il livre dans cette interview les grandes lignes du colloque du 2 octobre 2024.

Comment a été choisi le thème du colloque : la consommation numérique ?

Lorsqu'Indecosa-CGT décide du thème de ses colloques, elle recherche une certaine cohérence. Dans le domaine de la formation dont je m'occupe, on parlerait de progression pédagogique. Il s'agit pour nous d'aborder des aspects fondamentaux de la consommation pour en étudier les rouages. Gérard a eu la lourde tâche d'ouvrir la série en abordant le thème de l'alimentation et en mettant en lumière les aberrations du système productiviste actuel. Je prends la relève avec le numérique et ses logiques sous-jacentes. L'année prochaine, nous clôturerons ce cycle avec l'économie circulaire.

Le titre exact de l'événement est « Consommation numérique, lumière sur l'arrière-boutique ». Qu'est-ce que tu entends par arrière-boutique ?

Quand on parle « numérique », on donne le sentiment que les choix opérés ne sont dus qu'à des contraintes techniques. Mais j'étais développeur informatique. Derrière la technique se cache souvent le politique. Les « faits mathématiques » sont bien plus souvent travestis qu'on ne le pense par des choix politiques. Et tout ceci a des impacts sur le rapport au collectif, au respect de la vie privée, à la séparation des sphères affectives, commerciales et culturelles... C'est tout ça « l'arrière-boutique ».

L'angle principal du sujet que tu as souhaité développer n'est pas celui des arnaques que



peuvent subir les consommateurs, ou des mises en garde que l'association peut recommander à ces derniers par rapport à une pratique numérique. Pourquoi avoir choisi un angle plus sociétal, voire carrément politique ?

Nous avons des militants à Indecosa-CGT qui travaillent beaucoup sur les arnaques. Nous proposons même une formation sur les biais cognitifs conçus pour influencer les consommateurs. Ces aspects sont déjà très explorés actuellement. Contrairement aux intentionnalités politiques. Combien de citoyens connaissent l'influence de l'extrême droite américaine sur les réseaux sociaux ? Combien sont informés que la « boussole numérique » de l'Union européenne vise 100 % des ser-

LES INTERVENANTS

(Présence confirmée au 31 juillet 2024)

Jean-Philippe Simon, DGCCRF
Bernard Filliat, Membre du CA National
Nicolas Bricas, Cirad
Pascal Debay, Espace International CGT
Quentin Censier, Influenceur (chaîne « sur le champ »)
Laurence Loegel, Directrice Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est
Un.e représentant.e de l'UGICT
Lucile Petit, ARCOM
Tristan Bourvon, ADEME

vices publics en ligne pour 2030 ? Que peut donner la rencontre de ces deux projets ? Rien de bon assurément.

Le colloque se divise en trois tables rondes. En quelques mots, peux-tu les présenter ?

La première table ronde nous permettra de poser le cadre de notre journée, d'en expliquer les enjeux. La deuxième aura pour objectif de faire la lumière sur les projets politiques, avoués ou non, à l'œuvre sur le réseau. Et la troisième explorera les moyens et axes de réflexion nécessaires pour jouer pleinement notre rôle d'information et de défense des consommateurs.

Dans le cadre des triptyques des colloques d'Indecosa-CGT, tu as tenu à faire le lien, cette année, avec le colloque de 2023, et avec celui de 2025. Quels sont ces liens, et qui les incarnera ?

Concernant l'alimentation, nous aurons le plaisir d'accueillir Nicolas Bricas du CIRAD, qui nous expliquera à quel point le numérique impacte aujourd'hui les systèmes alimentaires. Et pour tendre le relais à 2025 et à son thème de l'économie circulaire, Tristan Bourvon de l'ADEME nous parlera des impacts environnementaux du numérique.

Pour finir, peux-tu donner aux lecteurs de IN Magazine, quelques bonnes raisons d'assister au colloque ?

Indecosa-CGT est la seule association de consommateurs qui porte attention à l'environnement politique, social, humain de la consommation. D'autres travaillent sur la qualité ou la comparaison des produits, certaines se focalisent sur un sujet en particulier. Mais nous, nous cherchons à comprendre les mécanismes du monde qui nous entoure. Ce colloque jettera une lumière crue sur ce qui reste ignoré du grand public, la plupart du temps. C'est l'occasion parfaite de pouvoir en savoir plus, en présence d'experts sérieux et lucides. ■

Propos recueillis par Michèle Berzosa

Inscriptions auprès du secrétariat :
indecosa@cgt.fr

À CHACUN SON BILAN DE L'ÉTÉ, MAIS UNE NÉCESSAIRE RENTRÉE COMBATIVE POUR TOUS



Pendant quelques semaines, Il y a ceux qui se sont plongés dans la ferveur des jeux olympiques, dans les fan zones ou à la télévision, cette ferveur mondiale pour les exploits tant individuels que collectifs. Des drapeaux français et beaucoup de Marseillaise ont résonné, une envie de « tous ensemble » a vécu, souhaitons en autant pour les jeux paralympiques.

Il y a ceux qui ont subi notre climat toujours plus excessif. La canicule d'un côté, les orages de l'autre. Des vacances un peu gâchées par ce temps à ceux qui ont tout perdu à cause des incendies ou des inondations, dans les villes et les villages, la solidarité a fonctionné. Il est grand temps de s'occuper des questions environnementales. Sans parler de ceux qui ont travaillé dehors avec la pénibilité du travail qui manque de reconnaissance et de changement.

Puis il y a tous ceux pour qui la période n'a rien changé, faute de moyens pour partir en vacances, de faire quelques sorties en famille. Toujours et encore la difficulté de remplir le caddie de courses, quand il faut déjà penser au coût de la rentrée scolaire.

Les revendications doivent reprendre leur place sur le devant de la scène : augmentation du smic, baisse de la TVA sur l'énergie, blocage du prix des produits de première nécessité. Tout cela passe aussi par des moyens au secteur de la consommation (associations, INC, DGCCRF) pour informer, contrôler et défendre les consommateurs. Pour toutes et tous, Indecosa-CGT est porteur de revendications globales pour répondre aux besoins. Ces jours-ci, nous publions notre feuille de route revendicative pour les prochaines années.

– *Pour une consommation juste, responsable et solidaire, défense des consommateurs en France et partout ailleurs.*–

Ce document va alimenter toute notre activité sur le logement, l'alimentation, la santé..., des prochains mois

Indecosa-CGT se prononce clairement pour une autre société. Le 2 octobre, notre colloque national interrogera ce que l'on veut nous imposer aujourd'hui.

Ouvert à tous et toutes, inscrivez-vous (voir ci-contre).

Indecosa-CGT ouvre en grand ses portes à celles et ceux qui veulent agir sur les questions de consommation en complémentarité avec les revendications de la CGT.

Christian Khalifa

ACTUALITÉ	P.2
Colloque 2024 : « Nous cherchons à comprendre les mécanismes du monde qui nous entoure »	
NATIONAL	P.4
Services publics et Extrême-droite, « On n'a jamais essayé » : et c'est tant mieux !	
INTERVIEW	P.5
Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT	
EUROPE:	
L'indispensable protection des ressources halieutiques	
BRÈVES	P.7
CTRC en danger consommateurs isolés • Méga camions, report des travaux • Distribution d'eau et d'électricité au Congo • Carte visa, Les jeux sont faits	
DOSSIER	P.8-13
Passer du logement à l'habitat	
FICHE PRATIQUE	P.14
Juridique : Insolvabilité des organisateurs de voyages à forfait • encadrement des loyers • contrat de voyage	
LE DESSIN DU MOIS	P.15

AGENDA

Septembre

- 18/09** Bureau national (93 Montreuil)
23 au 27/09 Formation Relations Client/Banques (91 Courcelle)

Octobre

- 1^{er}/10** Conseil d'administration national (93 Montreuil)
2/10 Colloque 2024 « Consommation numérique, lumière sur l'arrière-boutique »
7 au 11/10 Formation Présentation d'Indecosa-CGT (deux sessions : 91 Courcelle et 37 Tours)
11/10 Journée Découverte Indecosa-CGT (63 Clermont-Ferrand)
14 au 18/10 Formation Présentation d'Indecosa-CGT (76 Rouen)
15/10 Journée Découverte Indecosa-CGT (01 Ain)
22/10 Bureau National (93 Montreuil)
28 au 30/10 Formation RU-CDU (91 Courcelle)

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX
 Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.fr

Directeur de la publication, Rédacteur en chef : François Bilem • Rédaction dossier : Philippe Haumont • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Relecture, correction : Comité de relecture • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0425 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



PEFC
10 31 1945

IMPRIM'VERT®
100% papier recyclé



Les Services publics et l'Extrême-droite

« ON N'A JAMAIS ESSAYÉ » ET C'EST TANT MIEUX !

Les médias en ont parlé et reparlé. Depuis des années, l'extrême-droite monte de plus en plus aux élections. L'un des arguments régulièrement avancé est « on n'a jamais essayé ». Passons sur l'ignorance de l'Histoire et du refus d'observation de certains pays parfois très proches, nécessaires pour pouvoir affirmer une telle absurdité.



D.R.

Le Secours populaire de Hénin-Beaumont a perdu ses subventions, de même que la Ligue des Droits de L'Homme. A Orange, les centres d'hébergement d'urgence ne sont plus subventionnés.

Même à la petite échelle de la France, on a déjà essayé. Et du point de vue de l'utilisateur de service public, ce n'est pas une réussite. Un certain nombre de communes sont dirigées par des membres du Rassemblement National, parfois depuis une décennie ou plus. Un recul suffisant pour pouvoir porter un jugement sur leur politique. Par exemple, Béziers et Fréjus sont dirigées par l'extrême-droite depuis 2014. Du coup, quel bilan pour les usagers et citoyens ordinaires ?

De façon générale, les maires d'extrême-droite s'attaquent violemment aux services publics, en privatisant les crèches et les équipements tels que les piscines, en refusant des rénovations et améliorations dans des écoles publiques, en favorisant les écoles d'enseignement privé, de préférence à tendance catholique, en démantelant les structures de support social,...

Discours sécuritaire avant tout

marie d'extrême-droite les trouve « communautaristes » ou les soupçonne, crime de lèse-majesté, d'aider des migrants ou des minorités, elles peuvent dire adieu à leurs subventions, même si celles-ci étaient instituées depuis des décennies. Par exemple, le Secours Populaire de Hénin-Beaumont a perdu ses subventions, de même que la Ligue des Droits de L'Homme. A Orange, les centres d'hébergement d'urgence ne sont plus subventionnés.

Un service public est toutefois préservé et même renforcé : la

police municipale. On renforce ses effectifs, son armement, en flirtant parfois avec la légalité, la vidéosurveillance, et ainsi de suite. Tout est bon pour porter le discours sécuritaire. Avec le renforcement d'une telle force sans garde-fou arrivent les violences policières. Ainsi, ce 8 juillet, un policier municipal de Perpignan a été condamné à six mois de prison avec sursis et deux ans d'interdiction de pratique du métier pour violence par personne dépositaire de l'autorité publique sur un mineur. Et ce jugement n'a probablement été rendu que parce que la scène était filmée, puisque les pièces officielles de procédure indiquaient toutes une interpellation sans problèmes de mineur.

Tout est également bon pour faire taire l'opposition. Changement des règles de désignation des représentants, recours abusif aux outils judiciaires (comme par exemple des préemptions sur ventes immobilières, la plupart du temps cassées par le tribunal administratif), maîtrise des médias locaux... le but est de décrédibiliser et faire taire toute autre voix que la leur, en allant parfois jusqu'à la menace, voire la violence, comment peuvent en témoigner certains élus.

De plus en plus d'affaires en justice

La gestion budgétaire semble aussi, au mieux, hasardeuse. Ce n'est pas une nouveauté : il suffit de lire le programme du Rassemblement National pour se rendre compte de l'absurdité de leurs positions. On parle de baisse des impôts sans préciser que l'on parle des impôts des riches, on propose une nouvelle répartition des richesses... vers les plus riches. En bref, on utilise un vocabulaire destiné à tromper les gens. Au niveau des communes gérées par le RN, le programme national a bien été repris. Le budget n'est pas équilibré, on fait des cadeaux à des établissements privés en affamant ceux du public, on copine dans les embauches et les promotions par la municipalité...

Car les affaires commencent à arriver en justice. Toujours trop lentement, mais elles arrivent. Harcèlement, sexuel et/ou moral, management ultra-toxique, violences, et même détournement de fonds publics et abus de biens sociaux... Là encore, les communes suivent l'exemple de leur parti, condamné à de multiples reprises sous ces motifs. Après des décennies et autant de jugements, qui pourrait encore croire que ces politiques sont, comme ils l'affirment, « différents » et « blancs comme neige » ?

Et on ne parle là que de pure gestion communale, sans même entrer dans les délires racistes et xénophobes de l'extrême-droite, les multiplications de contrôles discriminatoires et de violences envers certaines catégories de population. Donc, on n'a jamais essayé ? Si, on a essayé, à petite échelle, et c'est déjà un désastre. Ne nous laissons pas leurrer : tous les usagers ordinaires vont y perdre. ■

Nioucha Perat

Interview Christian Khalifa, Président National INDECOSA-CGT

“NOUS SOMMES DES MILITANTS AVEC DES CARACTÈRES, DES IDÉES, DES PROJETS”

Comptable de formation, Christian Khalifa est salarié de la Caisse nationale d'assurance vieillesse et Président d'Indecosa-CGT en détachement syndical par la fédération CGT des organismes sociaux. Formé par une association de jeunesse, il a exercé au sein de la CGT plusieurs mandats : trésorier puis secrétaire du comité d'entreprise de la CNAV, secrétaire à la politique financière de l'UD CGT 75 et de l'union locale du 19^e.



C'est ton deuxième mandat à la tête de l'association nationale. Qu'est-ce qui motive un militant syndical pour de telles fonctions ?

Je suis arrivé à Indecosa lors de l'AG de novembre 2014 à mi-temps puis très vite à temps plein.

Avec Martine Sellier, la présidente, nous avons découvert le secteur de la consommation en France, ses associations et la DGC-CRF en tutelle représentant le ministère des Finances. Il m'a fallu une bonne année pour comprendre ce monde de la consommation, ce que cela recouvrait et les enjeux pour nous, militants de la CGT.

Au sein d'Indecosa-CGT il a fallu retrouver le

sens du travail collectif et la volonté d'avancer ensemble.

Très vite, nous avons été mobilisés sur les questions financières, la remise en cause par l'État des subventions et prérogatives et notre présence au sein de la CGT.

Lors de l'AG de 2020 j'ai été élu président d'Indecosa. Je savais que la route était encore longue. À cause du covid, nous avons été frustrés de ne pas pouvoir tenir cette AG et faire le bilan des six dernières années : des associations départementales actives, un collectif de militants investis, un CA national renouvelé et serein, une avancée significative dans la visibilité d'Indecosa dans les organisations de la CGT.

Indecosa-CGT a connu différentes périodes dans son histoire. Comment caractériserais-tu la période actuelle ?

Les enjeux de cette présidence 2020-2026 sont de mettre l'association sur de bons rails pour la décennie suivante :

- la stabilité financière amenant des possibilités d'investissement dans des projets ;
- être reconnue par son expertise et son action, c'est évidemment le plus difficile, quand, en même temps, le secteur de la consommation se transforme, passant d'une consommation de grandes surfaces à une consommation numérique, où tout devient différent et laisse sur le bord de la route un grand nombre de personnes ;
- une nouvelle génération de militants engagés.

Cela se traduit par :

- un secteur formation important qui travaille sur ces enjeux de consommation ;

- passer à l'action collective en territoire sans rien lâcher sur la défense des dossiers individuels : ce sera tout l'enjeu de l'AG de décembre 2024 ;

- développer les collectifs de travail pour les inscrire dans des ensembles plus interconnectés. Un exemple pour la santé : comment proposer un travail commun avec l'habitat, le logement, l'alimentation, l'environnement, etc ? ;

- remettre en cause cette société capitaliste pour de réelles réponses aux besoins des citoyens ;

- laisser trace de ce que nos anciens et nous-mêmes pouvons laisser comme patrimoine revendicatif à nos futurs militants.

Pour toi, l'avenir d'Indecosa-CGT c'est quoi ?

Ce n'est pas simple aujourd'hui de toujours impulser. Il serait très tentant de gérer l'existant, sans bousculer et remettre notre projet de transformation de notre association à demain.

Mais je n'ai pas de doute sur l'avenir. De nombreux camarades s'impliquent et d'autres s'y joindront. Nous avons encore deux ans pour préparer l'AG statutaire de 2026. Celle-ci aura à n'en pas douter un goût de nouveautés.

Il nous faut sans arrêt convaincre, débattre. Nous sommes des militants avec des caractères, des idées, des projets, il faut que tout cela fasse corps. C'est exigeant sur le travail à fournir, notre contenu revendicatif, notre bilan d'activité, l'acceptation du débat d'idées, de la confrontation des points de vue.

Le plus dur a toujours été de se mettre au service du collectif. Individuellement on s'enferme dans des certitudes, collectivement on trouve un accord pour avancer. Nous avons parfois des débats difficiles et la responsabilité de Président est aussi de faire avancer le collectif.

Aujourd'hui Indecosa-CGT est forte des associations départementales, d'un CA impliqué, de la complémentarité avec les organisations de la CGT.

Tous les militants, en tous lieux et à tous niveaux, forment le collectif Indecosa-CGT et cela est une force nécessaire si l'on veut une autre société au service de tous.

Propos recueillis par F.B.

«Je n'ai pas de doute sur l'avenir.» De nombreux camarades s'impliquent et d'autres s'y joindront»

Indecosa-CGT est inscrite au Registre de Transparence de l'Union européenne, ce qui nous permet de nous exprimer sur de nombreuses consultations ouvertes par la Commission européenne. Ces derniers mois, plusieurs propositions nous ont été soumises concernant le domaine de la pêche.

Pêche durable

L'indispensable protection des ressources halieutiques



Si nous avons salué la communication de la Commission européenne concernant l'état des lieux sur l'état des pêcheries européennes, particulièrement bien documenté tant dans la présentation des stocks halieutiques que pour la situation de l'industrie de la pêche européenne, nous avons aussitôt exhorté cette même Commission à réagir dans un autre sens que la recherche du pur profit, ce dont elle est coutumière.

La situation de la pêche européenne présentée dans cette communication est aujourd'hui à un stade critique même si quelques améliorations sont notées. Sont signalées en particulier des difficultés majeures en Méditerranée et en mer Noire.

Pour Indecosa-CGT, l'Union européenne doit passer impérativement par une législation imposée et contraignante pour les États membres de l'UE.

Il s'agit aujourd'hui de protéger les ressources halieutiques des eaux européennes et au-delà. Il en va de la survie de la population humaine.

Nous devons nous emparer du devenir de la pêche européenne par le soutien à la pêche traditionnelle en direction des petites exploitations de pêcheurs. Dans cet esprit, l'UE doit limiter drastiquement, voire interdire la pêche industrielle. Ses effets sont régulièrement dénoncés car particulièrement néfastes. Les destructions entraînées par cette pratique ont et auront des effets irréversibles à moyen et long termes.

Un cadre protecteur interdisant la surpêche

Il faut mettre en place un cadre réglementaire qui dépasse les préoccupations économiques de court terme. L'UE a ici l'occasion de traiter un dossier aux incidences environnementales, économiques et sociales de grande ampleur. Le consommateur y trouvera le plus grand bénéfice.

Il faut la mise en œuvre d'un cadre législatif fort y compris dans les partenariats pris avec d'autres États / continents et en refusant les accords de libre échange qui s'affranchissent bien souvent de toute norme voire même de toute considération environnementale.

Nous appelons à la mise en œuvre d'un cadre protecteur

favorisant la pêche côtière pour les petites unités et interdisant, de façon effective, les pratiques de surpêche d'autant plus si celles-ci s'accompagnent d'actes de cruauté envers les animaux. Le fait de favoriser la pêche côtière est non seulement plus écologique mais aussi plus porteur d'emplois.

Il est plus que temps d'augmenter le nombre et la surface des aires marines protégées effectives.

Loin des seuls vœux pieux, l'UE doit permettre l'interdiction systématique de la pêche sauvage en renforçant la coopération internationale afin de rendre effectifs les contrôles en pleine mer. Aujourd'hui, ce sont des économies entières qui sont menacées en Afrique tout simplement parce que d'énormes navires usines viennent piller leurs eaux en toute impunité.

En finir avec l'apologie du Marché

Le Japon vient de mettre à l'eau le Kangei-Marui, un baleinier de plus de 100 mètres de long, qui ambitionne d'aider à la capture et l'abattage de plus de 200 baleines. Dans le même temps, l'arrestation de Paul Watson, fondateur de l'organisation Sea Shepherd, farouche défenseur de la cause des cétacés, sur le Groenland, territoire autonome danois, n'a semble-t-il pas provoqué de grande réaction de la part de l'UE. Dès lors, la question se pose. Serait-on une fois de plus en train de nous jouer le couplet du « *il faut bien nourrir le monde* », petit air bien connu en agriculture qui est supposé justifier tout et n'importe quoi alors que cette notion de « nourrir le monde » apparaît comme de plus en plus discutable et discutée ?

L'exemple de la pisciculture où on observe une aberration logique de production qui veut que les élevages consomment plus de poissons qu'ils n'en produisent est précisément ce que nous ne voulons plus voir.

En pêche, comme en tout, il est plus que temps d'en finir avec l'apologie du Marché. C'est ce que nous avons dit à la Commission Européenne et c'est cette voix, celle que de nombreuses personnes « en responsabilité » préféreraient ne pas entendre, qu'INDECOSA-CGT porte et portera encore et toujours auprès des instances européennes. ■

Aline Mahous

.....
Il est plus que temps d'augmenter le nombre et la surface des aires marines effectives.
.....

CTRC EN DANGER – CONSOmmATEURS ISOLÉS

Les Centres Techniques Régionaux de la Consommation (CTRC) sont des structures très souvent inconnues du grand public. Pour autant, elles symbolisent un pacte passé de longue date entre les pouvoirs publics et les associations de consommateurs. En échange de l'accompagnement des consommateurs dans le cadre de leurs litiges de consommation, les associations locales y trouvent conseils juridiques, formations et informations récentes. De quoi remplir leurs missions, le plus souvent tenues par des bénévoles dont la consommation n'a jamais été le métier. Dès lors, comment interpréter les réductions drastiques de financement de ces structures par l'État ? Comment décrypter la mise en concurrence financière systématique des associations de consommateurs, des CTCRC et de l'Institut de la Consommation qui les supervise ? Se pourrait-il que la protection des consommateurs si fortement proclamée par le ministère de l'Économie et des Finances, ne soit pas, en réalité, sa principale préoccupation...

Écoutez notre podcast, réalisé en partenariat avec *Radio Mon Pays*. ■

IN Radio n°4 – disponible sur <https://www.radiomonpays.fr/archive-shows/470/in-radio>

MÉGA CAMIONS : REPORT DES TRAVAUX

Les députés européens de la commission des transports et du tourisme avaient pourtant ouvert la voie en votant en février 2023, l'autorisation de la circulation de mastodontes routiers de 25,25 mètres de long et 60 tonnes. Cette révision de la directive de 1996 relative aux poids et dimensions des véhicules devait être soumise au vote du Parlement européen à Strasbourg.

Le 18 juin, s'est tenu un conseil des ministres européens des transports, au cours duquel celui-ci a acté un report des travaux sur les méga-camions. Mais pas que...

Les nouveaux députés européens vont devoir travailler sur le paquet « verdissement du fret » (qui comprend la modification de la directive « poids et dimensions » et de la directive « transport combiné »). Le ministre délégué aux Transports, Patrice Vergriete a déclaré que « *le verdissement des transports devait passer par un soutien clair au fret ferroviaire et fluvial plutôt que par la libéralisation incontrôlée des mastodontes routiers en Europe* ». Il est plus que nécessaire de soutenir les transports décarbonés ainsi que le report modal vers des modes de transport plus vertueux. Ces mesures sont absolument nécessaires et essentielles pour favoriser le fret ferroviaire et fluvial, protéger les infrastructures routières et garantir une meilleure sécurité routière par-



D.R.



D.R.

DISTRIBUTION DE L'EAU ET DE L'ÉLECTRICITÉ AU CONGO

Nos partenaires de l'O2CD au Congo Brazzaville ont mené une vaste enquête sur les pertes subies par les TPE suites aux coupures d'électricité. Le verdict est sans appel : bien que la société chargée de l'entretien du réseau perçoive 18 milliards de Francs CFA (environ 27,7 millions d'euros) chaque année, ces petites structures, par ailleurs très fragiles économiquement, ont encaissé de 80 à plus de 1000 euros de pertes chaque mois (pertes de production, de clientèle, coûts de remplacement – groupes électrogènes...). Quant à l'eau, on enregistre jusqu'à 48 heures de coupures continues. Au premier rang des victimes de ce réseau délabré : les boulangeries. Pourtant, là encore, la société en charge du réseau touche plus de 3 millions d'euros par an pour l'entretenir. L'O2CD exige l'audit des sociétés concernées et l'arrêt immédiat des facturations pour retards de paiement des usagers. ■

Informations communiquées par l'O2CD

LES JEUX SONT FAITS...

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, seules les cartes Visa pouvaient être débitées, conformément aux statuts de partenaire olympique de la marque. Celle-ci met en avant une carte de paiement dématérialisée, accessible à partir d'une application en ligne. Ce monopole est pourtant contraire aux usages qui veulent que le consommateur dispose d'une liberté pleine et entière dans son choix de carte bancaire pour réaliser ses paiements. Seul « argument » opposé par Visa : les espèces seront aussi acceptées ! Encore heureux, c'est une obligation légale dans toute l'Union européenne ! Mais même là, seule une soixantaine de distributeurs (pour 10 millions de spectateurs attendus!) a été installée sur les différents sites. Une façon détournée pour « convaincre » de payer par carte ? Indecosa-CGT dénonce ce mauvais coup porté aux intérêts et au libre choix des consommateurs français et étrangers, pour des raisons purement mercantiles fort éloignées des soi-disant « valeurs de l'olympisme » qui n'ont pourtant pas manqué d'être martelées. ■

Collectif Banques INDECOSA-CGT

PASSER DU LOGEMENT

POUR ALLER DU “CHEZ-SOI” AU “CHEZ-NOUS” !

Le logement est en déroute, façon Bérézina. Sa crise est séculaire mais elle prend désormais des allures de catastrophe. Pas comme dans un film... Une catastrophe en dur, une crise béton. Trouver un logement social ou un logement tout court, louer ou acheter un nouveau chez-soi pour se rapprocher de son lieu de travail, de ses enfants, ou simplement pour profiter d'un environnement plus agréable, mieux équipé, plus sain, plus sûr..., c'est devenu le cauchemar quotidien de millions de Français qui veulent changer de paysage, vivre « mieux » à la maison mais aussi « mieux ensemble » dans leur quartier, leur ville ou leur région.



À L'HABITAT

Signe des temps, question logement, on reste coincé sous son abri d'infortune quand on est très très fragile, dans son vieux HLM si les planètes s'étaient croisées un jour en des temps plus cléments, ou encore dans la cité oubliée d'une lointaine périphérie. Pour les jeunes et les étudiants, notamment dans les zones dites « en tension », le temps est venu de la grande débrouille.

En l'absence de réelle concertation et sous le poids de logiques libérales globalement indifférentes aux besoins sociaux, une inflation de lois et plans successif ne vient pas à bout de l'échec répété des politiques du logement. Au contraire, l'absence de vision globale, d'ambition et de projet superpose des dispositifs plus ou moins provisoires et accélère la dégringolade de ce qui ressemble de plus en plus à un jeu de Mikado. On ne bouge plus rien dans la crainte de l'effondrement total. Les conséquences en sont évidemment dramatiques pour les personnes mais aussi pour les équilibres du secteur. Cette vision parcellaire des politiques du logement se fait au détriment de ce que pourrait être une approche globale de la qualité d'un habitat pour tous, tel que pourtant défini par une loi fondamentale (1) : « un logement pour tous dans un habitat durable ».

Les victimes de la crise

Largement sous-estimée par les gouvernements successifs, cette crise historique menace aussi bien l'avenir du logement social que celui du logement privé. Elle douche l'espoir d'atteindre l'égalité de tous face au droit au logement. Les politiques menées dans une approche principalement financière ou fiscale sont toutes obnubilées par le renforcement de l'offre, d'où une crise qui ne cesse de s'aggraver, notamment depuis 2022, renforcée par la remontée spectaculaire des taux d'intérêt des banques centrales (le taux de refinancement BCE est passé de 0 à 4,5 % en 18 mois). Avec le même entrain, les écarts continuent de se creuser entre les revenus, les parcours résidentiels sont de plus en plus contraints, chaotiques, excluants, les expulsions locatives se multiplient, la part des budgets que les familles doivent consacrer au logement progresse d'années en années, les territoires souffrent de grandes inégalités, les enjeux sociaux, économiques et environnementaux s'entrechoquent (lire interview). Même les finances publiques sont lourdement impactées avec une baisse attendue de 4 milliards d'euros de TVA à cause de la baisse de la construction neuve. Dégâts du même type sur les budgets des collectivités locales et territoriales. →

→ On ne peut pas réduire la problématique du logement au logement social, même s'il demeure un enjeu décisif. Elle concerne aussi les petits propriétaires, les copropriétés (2), les locataires du privé, le logement étudiant, autant d'acteurs importants qui devraient orienter l'architecture des politiques publiques. Il y a les victimes du SRU (3) toujours boycotté par de nombreuses communes riches, les écopés de la loi Pinel qui se sont surendettés pour acquérir des biens qui ne valent plus un kopeck, les victimes collatérales de l'indispensable rénovation des passoires thermiques qui ne pourront plus ni louer ni céder leur bien dès 2025 s'ils n'ont pas les moyens de supporter le coût des travaux à engager, en moyenne 20 à 25 000 euros pour 50 m². Pour les jeunes, qui cochent déjà en grand nombre toutes les cases de la précarité, c'est double peine. De terribles inégalités se creusent entre générations tout comme entre territoires. Pour louer un 50 m² à Châlons-en-Champagne, il faut déboursier 500 euros par mois, 1 500 en Île-de-France.

« COMMANDE
À TES PROCHES
DE SE VOIR
SOUVENT ET
NON D'HABITER
À CÔTÉ LES UNS
DES AUTRES »
Proverbe
arabe.

Pour mieux vivre en commun

Et si la question était posée à l'envers ? Aborder isolément la question du logement ne permet pas de la confronter aux nombreux enjeux de l'habitat, lequel englobe bien d'autres choses. Si le logement est à l'évidence une composante de l'habitat, l'inverse n'est pas vrai. L'habitat intéresse les conditions de vie, les services publics et marchands de proximité, l'emploi, les transports, l'éducation, les espaces collectifs, la planification urbaine, la convivialité, les coopérations, les milieux naturels, la sécurité... En considérant l'habitat, on ne construira plus seulement du logement physique mais du « vivre en commun », on ajoutera aux bienfaits du « chez-soi » les vertus du « chez-nous ».

Confondre les deux notions d'habitat et de logement n'est donc pas seulement une confusion sémantique, c'est surtout un facteur de brouillage dans les politiques à mettre en œuvre. C'est aussi se priver d'un échelon irremplaçable d'expression des besoins : par exemple pour corriger les inégalités territoriales, diversifier l'offre de logement tout en

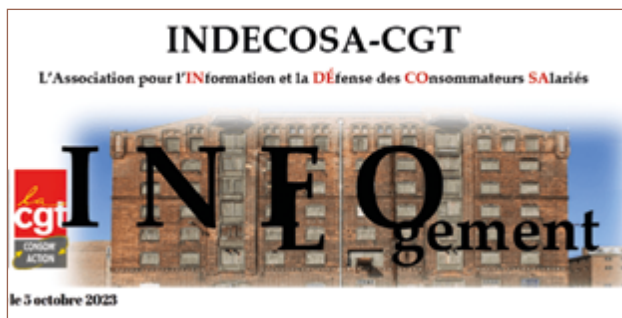


l'orientant prioritairement vers la satisfaction des besoins sociaux, maîtriser l'urbanisation dans un sens plus respectueux de la biodiversité, lutter contre le mal-logement, doter les collectivités des moyens techniques et humains nécessaires au contrôle de l'insatiable appétit financier des opérateurs de la construction. Sans oublier d'y associer les forces vives du tissu associatif qui sont engagées sur le terrain avec pour mission d'embellir la vie et de soutenir ceux qui en ont le plus besoin, bien trop souvent mises à l'écart de l'élaboration des politiques urbaines en matière d'habitat. ■

1. Code de la construction (article L.301-1).
2. En 2017, selon l'Anah, 114 000 copropriétés étaient en difficulté, soit 1,5 million de logements.
3. La loi SRU fait obligation aux communes de disposer d'au moins 20 % ou 25 % de logements sociaux. Fin 2023, sur plus de 2 157 communes contraintes par cette loi, 54 % d'entre elles n'avaient pas atteint leur objectif.

INDECOSA-CGT FORCE DE PROPOSITION

Indecosa-CGT a publié en 2023 un document très complet pour exposer ses positions et propositions sur le logement (1). Sur la question de l'habitat, il est notamment préconisé « d'associer les habitants et leurs représentants pour élaborer des politiques de l'habitat différenciées, adaptées aux réalités des territoires et aux aspirations des habitants ». Les collectivités locales devraient également être considérées comme « lieu de détermination des besoins » et interlocuteurs privilégiés du service public national de l'habitat qu'appelle de ses vœux l'association. Quant aux acteurs parties prenantes de l'offre de logement, leur action restera libre pour autant qu'elle « ne nuise pas à l'accessibilité au logement », une manière de contrecarrer « la tendance au logement cher lié à une logique marchande de rentabilité financière ». L'association suggère également la généralisation, au niveau des communes et des intercommunalités, d'observatoires de l'habitat et d'instances permettant de contrôler l'action des



acteurs publics et privés, tout en associant les locataires, notamment en dotant ces derniers de nouveaux droits dans le secteur locatif privé.

1. <http://indecosa.fr/positions-dindecosa-cgt-sur-le-logement/>

DANS NOS HLM

Apparu dans le sillage des protestations qui ont suivi l'annonce du projet de loi Kasbarian II (1), le collectif « Vive les HLM » regroupe un ensemble d'associations, de syndicats et de collectifs (parmi lesquels Indecosa-CGT) pour dénoncer un texte dangereux pour les locataires, pour les plus précaires, les mal-logés et tous ceux qui attendent un logement social. Une première mobilisation, le 18 juin, a battu le pavé parisien pour réclamer notamment une relance de la construction de logements sociaux et très sociaux ainsi que le renforcement de la loi SRU et des sanctions pour les villes contrevenantes.

Le projet de loi Kasbarian II tourne le dos à la construction de logements sociaux au profit de l'offre de loyers abordables et comporte le risque de marchandisation du logement social.

1. *L'analyse d'Indecosa-CGT* : <http://indecosa.fr/logement-projet-de-loi-kasbarian/>



« LES CHIFFRES PARLENT »

- En France, 15 millions de personnes souffrent de la crise du logement.
- 2,4 millions de ménages attendaient un logement social en 2022 contre 2 millions en 2017, une progression de 20 % en cinq ans.
- Le nombre d'expulsions locatives exécutées par les forces de police a presque triplé en trois ans, de 8 156 en 2020 à 21 500 en 2023.
- 900 000 transactions immobilières en 2023, en baisse de 30 % par rapport à 2022 (1,3 million).
- Les Français consacrent 27 % de leur budget au logement, deux fois plus que la nourriture.
- 9,7 milliards d'euros de crédits immobiliers étaient engagés par les Français en janvier 2024 contre 26,7 milliards en mai 2022. La chute, vertigineuse, est de - 64 % en 18 mois.
- L'effort public pour le logement est en baisse constante depuis 2010, passé de 2,2 % du PIB à 1,6 % en 2023.

UN BRAS D'HONNEUR AU CNR

Il y eut la grande messe du Conseil national de la refondation, lancé en novembre 2022, et dans son sillage les grands espoirs de son groupe logement. Puis il y eut la douche froide d'un CNR que l'on aurait pu rebaptiser « Conseil pour Ne Rien dire ». Pas moins de 47 068 contributions avaient pourtant permis de cerner les attentes des Français en matière de logement. Aucune ambiguïté pour eux : le logement de demain sera durable, confortable, agréable, accessible à tous les citoyens et notamment les plus précaires, avec l'octroi d'aides financières, il sera proche des lieux de vie et des transports dans un environnement sécurisé. Les Français proposent d'augmenter la construction de logements et de logements sociaux. Ils souhaitent que le marché soit contrôlé et régulé pour lutter contre la spéculation. Il ressortira en juin 2023 de ce foisonnement d'idées des mesurette d'Élisabeth Borne pour un énième plan logement appelé pompeu-

D.R.



sement « Logement d'abord », un plan technique sans mesures fortes et qui prolonge le désengagement progressif de l'État dans le domaine. Il a fâché tout le monde, et tout particulièrement les quelque deux cents participants, experts, professionnels et représentants associatifs du groupe logement du CNR.



Jean-Claude Driant

« Poser le bon diagnostic et fixer les priorités »

Spécialiste de la socio-économie du logement et des politiques nationales et locales de l'habitat, un expert* répond à nos questions.

Distingue-t-on habitat et logement dans l'approche des politiques actuelles et comment démêler l'écheveau des dispositifs existants ?

Jean-Claude Driant : Aborder conjointement la complexité des dispositifs au regard des définitions de l'habitat et du logement est une approche pertinente. La relation entre les deux est évidente. On utilise trop souvent ces deux termes comme des synonymes. En matière de politique du logement, on confond fréquemment trois principales catégories d'enjeux : les enjeux sociaux, les enjeux économiques et ce que j'appelle les enjeux urbains, ou environnementaux.

Pourriez-vous décrire ces enjeux ?

Jean-Claude Driant : Le volet social consiste à permettre à tous de disposer d'un logement décent. Pour servir cet objectif social deux axes principaux se dessinent : la solvabilisation des locataires avec des mécanismes d'aide à la personne, les APL par exemple, et les dispositifs soutenant la production de logements abordables, ce qui inclut le logement locatif social mais pas seulement. Les enjeux économiques s'illustrent par le soutien à des filières. Comme le dit la formule : « *quand le bâtiment va tout va* ». Le logement est aussi un gros générateur de recettes fiscales. La dimension économique se résume ainsi au soutien de l'activité et donc de l'emploi. Il est d'usage de dire dans le bâtiment qu'un logement construit représente deux emplois. Quant aux enjeux urbains, qui nous conduisent à la question de l'habitat, ils concernent les nombreux moyens utilisés pour que le logement serve des objectifs environnementaux qui dépassent ses propres enjeux en mobilisant tous les acteurs spécialisés dans le logement, bailleurs sociaux, promoteurs, constructeurs, lotisseurs...

Comment s'articulent ces trois enjeux ?

Jean-Claude Driant : Ils génèrent forcément des contradic-

tions. L'enjeu supérieur est donc de gérer ces contradictions en se posant la question de la légitimité de chacun d'entre eux au cas par cas. Est-il illégitime de mener des politiques de soutien à l'emploi dans le bâtiment ? Les recettes fiscales pour les départements ou de TVA pour l'État sont-elles justifiées ? Satisfaire les besoins en logement est-il la priorité ? Des arbitrages sont nécessaires. Prenons l'exemple de la mixité sociale, elle n'est pas en tant que telle une problématique de logement. Tout comme l'environnement, elle le dépasse, mais elle en utilise les moyens.

Et sur les enjeux environnementaux ?

Jean-Claude Driant : Les secteurs du logement et du bâtiment ont une double caractéristique : ils émettent des gaz à effet de serre en grande quantité et sont de gros consommateurs de ressources foncières. Le logement peut agir sur la transition écologique dans trois directions principales : construire moins en compensant le manque par la reconquête de l'existant ; consommer moins de ressources foncières pour protéger la biodiversité, ce qui est légitime mais va simultanément raréfier le foncier et le rendre plus cher, ce qui entre en contradiction avec les objectifs sociaux ; assurer la rénovation énergétique du parc existant, sachant qu'un certain nombre de propriétaires n'en ont pas les moyens ou que leurs biens ne sont pas rénovables. Contradiction encore qui conduit à la perte de valeur du patrimoine de personnes qui avaient consacré pendant des années toutes leurs économies à l'acquisition d'un bien.

Dans cette accumulation de contradictions, comment en sortir et dégager une voie ?

Jean-Claude Driant : Premier point, il est indispensable de poser le bon diagnostic sans se contenter de prôner un « choc de l'offre », comme c'est le cas depuis une quarantaine d'années. Cette croyance magique est inspirée par

« LES SECTEURS DU LOGEMENT ET DU BÂTIMENT ONT UNE DOUBLE CARACTÉRISTIQUE : ILS ÉMETTENT DES GAZ À EFFET DE SERRE EN GRANDE QUANTITÉ ET SONT DE GROS CONSOMMATEURS DE RESSOURCES FONCIÈRES. »

une approche libérale de marché qui n'a aucun sens. On affirme qu'en construisant plus de logements on fera baisser les prix ce qui facilitera l'accès au logement pour tous. Il existe pourtant suffisamment d'exemples de métropoles, à Lyon, Nantes, Bordeaux ou Toulouse qui ont beaucoup construit ces vingt dernières années, et où, c'est le moins que l'on puisse dire, on n'a pas constaté une baisse des prix. Au contraire. Pour avancer, il faut donc avant tout poser le bon diagnostic. Le groupe logement du Conseil National de la Refondation l'avait fait avec une grande nouveauté : un consensus de quasiment tous les acteurs. Ensuite, il faut fixer les priorités. Pour moi, la priorité, c'est la satisfaction des besoins, les enjeux sociaux en quelque sorte.

À côté du logement social, le logement privé ne devrait-il pas mieux jouer un rôle pour répondre aux attentes ?

Jean-Claude Driant : On voit bien que si le logement social joue un rôle important pour beaucoup de ménages, c'est moins le cas pour les jeunes, pour ceux qui font leurs premiers pas dans la vie résidentielle et pour lesquels le locatif privé est un recours essentiel. Or il est très fragilisé à la fois par le développement de mécanismes marchands comme la location touristique, la résidence secondaire et, dans un certain nombre de villes, le développement foisonnant de la multipropriété. Sans oublier le poids des obligations environnementales qui interdisent la mise en location des passoires énergétiques... Bien sûr qu'il faut absolument rénover, mais ces non-remises en location affaiblissent le locatif privé lorsque des propriétaires ne veulent pas ou ne peuvent pas engager les travaux...

Ne faudrait-il pas repenser la politique du logement en l'orientant plus nettement sur l'habitat tout en accroissant les prérogatives des territoires ?

Jean-Claude Driant : La question territoriale est en effet très importante : le logement est situé dans un lieu donné. Par ailleurs, les écarts entre les territoires en matière de prix et de capacité des ménages à acquérir un logement se sont considérablement accrues. La question de la satisfaction des besoins en logement, très différente selon les lieux, montre une diversité de situations dont les politiques nationales tiennent peu compte. Il y a donc bien un enjeu à donner plus de responsabilités au niveau local, là où l'on connaît les situations, où l'on peut mettre en relation toutes les données du territoire, la satisfaction des besoins humains, la mobilité et les déplacements, les relations avec l'emploi, les problématiques urbanistiques et où l'on peut traiter de manière plus efficace la question en termes d'habitat.

Quelle est la bonne échelle ?

Jean-Claude Driant : Nos régions n'ont quasiment aucune responsabilité en matière d'habitat, sinon par le biais des politiques de l'emploi et de la formation. À l'autre extrémité se trouvent les communes. Mais il y en a 36 000. Accorder au niveau communal le pilotage d'une stratégie territoriale en matière d'habitat et de logement pousse par ailleurs au développement de micros-égoïsmes, comme dans la première couronne de Île-de-France, en l'absence de stra-



tégie métropolitaine. Seules certaines intercommunalités comme Est ensemble ou Plaine commune, contournant un peu la loi – elles n'ont pas cette responsabilité – tentent de mener avec efficacité et courage des politiques du logement. Les intercommunalités sont demandeuses de plus de responsabilités. Encore faut-il leur faire confiance, notamment sous l'angle réglementaire. Par exemple, pour mettre en place l'encadrement des loyers, une intercommunalité doit demander l'autorisation du préfet qui peut la refuser. On l'a vu à Grenoble. Même chose pour les locations touristiques. Saint-Malo avait voulu fixer des quotas mais s'est retrouvée dans l'illégalité.

Quand on parle de mobilités ou de parcours résidentiel, cela ne concerne-t-il pas avant tout le local ?

Jean-Claude Driant : La faiblesse de l'offre de logements abordables provoque un vaste problème de mobilité dans le parc social, ce qui devrait inciter à travailler autrement. Plutôt que mettre les gens dehors, il faudrait leur offrir des possibilités. À ce jour, 85 % de l'offre de logement social est le fruit de la mobilité. Seulement 15 % de la production neuve. Même si celle-ci doublait, elle resterait très minoritaire dans la satisfaction des demandes. L'enjeu majeur est donc bien la mobilité des locataires et la disponibilité sur le marché, en plus de la production neuve, de logements à des prix abordables, en location ou en accession, pour offrir des portes de sortie à ces locataires du parc social qui y restent faute de mieux. On sait que dans les villes où le logement privé est moins cher, la mobilité dans le parc social est plus importante.

**Jean-Claude Driant est professeur émérite à l'École d'urbanisme de Paris (EUP, Université de Paris-Est Créteil).*

« SEULES CERTAINES INTERCOMMUNALITÉS COMME EST ENSEMBLE OU PLAINE COMMUNE, CONTOURNANT UN PEU LA LOI TENTENT DE MENER AVEC EFFICACITÉ ET COURAGE DES POLITIQUES DU LOGEMENT. »

BON À SAVOIR

L'INSOLVABILITÉ DE L'ORGANISATEUR DE VOYAGES À FORFAIT

Arrêt de la Cour dans les affaires jointes C-771/22 et C-45/23 | HDI Global et MS Amlin Insurance Covid-19 : la garantie contre l'insolvabilité de l'organisateur de voyages à forfait s'applique aussi lorsque le voyageur a annulé le voyage, avant l'insolvabilité, en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Cour de justice de l'Union européenne a été saisie pour interpréter la directive relative aux voyages à forfait dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Des voyageurs en Autriche et en Belgique ont annulé leurs voyages à forfait en raison de la pandémie, puis ont demandé aux assureurs de leurs organisateurs de voyages, devenus insolubles par la suite, de rembourser les paiements effectués. Les assureurs ont refusé, arguant qu'ils ne couvrent que l'insolvabilité de l'organisateur empêchant l'exécution du voyage, et non les annulations par les voyageurs. La Cour a répondu que la garantie contre l'insolvabilité de l'organisateur s'applique également lorsque le voyageur annule en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, et que l'organisateur devient insolvable après cette annulation. La directive prévoit que les États membres doivent garantir le remboursement intégral des paiements effectués par les voyageurs dans de tels cas, assurant ainsi une protection équivalente pour tous les voyageurs affectés par l'insolvabilité de l'organisateur, indépendamment de la cause initiale de l'annulation du voyage

ENCADREMENT DES LOYERS : RECONDUCTION DU DISPOSITIF JUSQU'AU 31 JUILLET 2025

L'encadrement de l'évolution des loyers s'applique dans les communes situées en zone tendue, où le nombre de logements disponibles est très inférieur à la demande. Ce dispositif limite l'augmentation des loyers lors du renouvellement d'un bail ou d'une nouvelle mise en location. Renouvelé annuellement, il est actuellement en vigueur jusqu'au 31 juillet 2025. Pour vérifier si

votre commune est concernée, vous pouvez utiliser un simulateur en ligne.

Lors d'une nouvelle mise en location après moins de 18 mois d'inoccupation, le loyer du nouveau contrat ne peut généralement pas dépasser celui appliqué au précédent locataire, sauf dans certains cas spécifiques. En revanche, pour une première mise en location, le propriétaire fixe librement le montant du loyer.

L'encadrement des loyers dans les zones tendues, bien qu'intentionné pour protéger les locataires, présente plusieurs lacunes. D'une part, il ne résout pas le problème fondamental de la pénurie de logements, se contentant de limiter les hausses de loyers sans encourager la construction de nouveaux logements. De plus, ce dispositif peut dissuader les propriétaires de louer leurs biens, aggravant ainsi la crise du logement. Enfin, la liberté laissée aux propriétaires lors de la première mise en location peut créer des inégalités et des abus. En somme, cette mesure semble plus cosmétique qu'efficace, ne s'attaquant pas aux racines du problème.

CONTRAT DE VOYAGE

Arrêt de la Cour dans l'affaire C-774/22 | FTI Touristik (Élément d'extranéité) Un consommateur ayant réservé un voyage à l'étranger peut attirer l'organisateur devant la juridiction du lieu de son domicile. Cela vaut aussi lorsque le consommateur et l'organisateur sont domiciliés dans le même État membre

Un consommateur résidant à Nuremberg (Allemagne) a conclu un contrat de voyage avec FTI Touristik, une société basée à Munich (Allemagne). Se sentant mal informé sur les conditions d'entrée et les visas nécessaires, le consommateur a intenté une action en dommages et intérêts contre FTI Touristik devant le tribunal de district de Nuremberg. FTI Touristik a contesté la compétence territoriale de ce tribunal, arguant que le règlement Bruxelles I bis ne s'applique pas lorsque les deux parties sont domiciliées dans le même État membre. Le tribunal de district de Nuremberg a alors sollicité l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne. La Cour a répondu que le règlement Bruxelles I bis est applicable même si les deux parties sont domiciliées dans le même État membre, dès lors que la destination du voyage est à l'étranger, ce qui constitue un élément d'extranéité suffisant. De plus, pour les actions intentées par un consommateur contre son cocontractant, ce règlement détermine non seulement la compétence internationale mais aussi la compétence territoriale, en attribuant cette compétence directement à la juridiction du lieu de domicile du consommateur. Cela garantit que le consommateur, en tant que partie plus faible, puisse engager une action en justice devant une juridiction facilement accessible. ■

L'encadrement des loyers concerne les communes situées en zone tendue.





L'état de l'habitat en France

C'est un vieux bâtiment qui a vraiment beaucoup de cachet !

Et avec visiblement aussi beaucoup de travaux !

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

35 € pour 6 numéros - Livraison à domicile

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :

Entreprise ou organisme :

ENVOI EN NOMBRE

Nous contacter : indecosa@cgt.fr

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT
je règle par carte bancaire sur indecosa.fr

A retourner à IN magazine • Case 1-1 263, rue de Paris 93516
Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05 • Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et découvrez le site d'INDECOSA-CGT <https://www.indecosa.fr>

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2024 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 35 euros

Date et signature

radio mon país 90.1



INDECOSA-CGT DONNE DE LA VOIX

En partenariat avec Radio Mon País (Radio libre toulousaine portée par la CGT), retrouvez nos podcasts bimensuels sur

<https://www.radiomonpais.fr/>

[archive-shows/470/in'radio](https://www.radiomonpais.fr/archive-shows/470/in%27radio)

ou en ligne sur le site indecosa.fr

Réalisées par Laure Haumont, les quatre premières éditions sont consacrées à la présentation d'Indecosa-CGT, à la bataille du Nutriscore, la concurrence sur le rail et les CTCR.



Élections délégués 2024

“Votez pour un modèle mutualiste.”

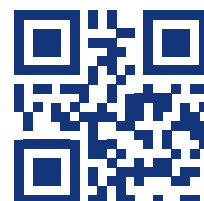
Nous sommes plus de 5,8 millions de sociétaires, adhérents et clients à pouvoir défendre un modèle qui nous protège.

Parce que chaque voix compte,
du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024,
votez pour les délégués Macif et Apivia Macif Mutuelle sur jevote.macif.fr



La Macif,
c'est **vous.**

Flashez ce code
pour retrouver toutes
les informations
sur les élections



APIVIA MACIF MUTUELLE Mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501.
Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 PARIS cedex 15.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.